

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 7 mars 2025

DCS08-2025

Le 7 mars 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 27 février 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués en exercice
: 71

Quorum requis : 36

Présents : 45

Pouvoirs : 11

Votants : 56

Excusés : 8

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Christian DELBRUEL, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Stéphane LE HELLEY, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA, M. Jérôme LE BOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M ; Romain BAIL (pouvoir à M. Michel LAFONT, Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Marc LECERF (pouvoir à M. Hervé MAUNOURY), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Nicolas JOYAU), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), Mme Elisabeth MAILLOUX (pouvoir à M. Didier MAZINGUE)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Election d'un membre du Bureau

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian CHAUVOIS, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Nathaly MONROCQ

Election d'un membre du Bureau

Exposé :

Suite à l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024, la commune de Saint-Sylvain s'est retirée de Cingal-Suisse Normande et a adhéré à Val es Dunes au 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, la CdC Cingal-Suisse Normande a procédé au fléchage de Mme Elisabeth MAILLOUX pour remplacer M. Olivier GUILLEMETTE au Bureau des élus de Caen Normandie Métropole, par délibération du 30 janvier 2025.

Les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau.

Comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection se fait alors à la majorité relative et, en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé sera déclaré élu.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre du Bureau.

Election

Proposition :

Est proposée par son EPCI et est candidate : Mme Elisabeth MAILLOUX

Vote :

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau.

Sont élus membres du Bureau :

M./Mme, élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 50

Le Bureau compte 43 membres (1 Président, 7 Vice-Présidents, 35 membres)

Il se compose de la manière suivante :

Collectivité	Délégués titulaires
C.U. Caen la mer	BAIL Romain
	BURGAT Hélène
	CHAUVOIS Christian
	DELBRUEL Christian
	DEROO Fabrice
	GOUTTE Dominique
	JOYAU Nicolas
	LAFONT Michel
	LE BAS Christian
	OLIVIER Aristide
	PATARD-LEGENDRE Michel
	PITTOIS Dorothée
	RENARD Emmanuel
	RIBALTA Ghislaine
	SERARD Pascal
TROLET Laurence	
TURBATTE Béatrice	
C.D.C. Cingal - Suisse Normande	BRETEAU Jean-Claude
	BRISSET Pierre
	LEHUGEUR Jacky
	MAILLOUX Elisabeth
	MOREL Patrick
C.D.C. Cœur de Nacre	CHANU Philippe
	DUBOIS Patrick
	GUINGOUAIN Jean-Luc
	LEFORT Thierry
	LERMINE Patrick
C.D.C. Pays de Falaise	BLAIS Norbert
	DEWAELE Clara
	KEPA Gérard
	LE BRET Jacques
	MAUNOURY Hervé
	MESNIL Jean-Philippe

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAUT Bernard
	GIRARD Henri
	GOBE Alain
	GUILLEUX Rémy
	PICARD Hubert
C.D.C. Val es Dunes	BAUGAS Ann
	DE GIBON Sophie
	ISABEL Marie-Françoise
	MARTIN Patrice
	PESQUEREL Philippe

Enfin, un exemplaire du procès-verbal de séance est envoyé, dès sa signature, pour transmission, au Préfet. Le Préfet en constate la réception sur un registre et en donne récépissé (article R. 118 du code électoral).

Contentieux de l'élection des Présidents et Vice-Présidents

Il est identique à celui de l'élection du maire et des adjoints.

S'agissant d'un contentieux électoral, seuls le préfet, les candidats ou tout électeur d'une commune membre d'un EPCI sont recevables à former une protestation contre l'élection du Président ou du Vice-Président.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Rémy GUILLEUX




Le Président,

Emmanuel RENARD

